

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4356**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours (Polytech'Tours), spécialité Génie de l'aménagement

Nouvel intitulé : Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de l'Université François-Rabelais de Tours, spécialité Génie de l'Aménagement.

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Ecole Polytechnique de l'Université de Tours Polytech'Tours Modalités d'élaboration de références : CTI | Directeur de l'école, Recteur de l'Académie de Tours, Président de l'Université de Tours, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours Polytech'Tours |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 117 Sciences de la terre

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Description des emplois et activités visés

Comme l'ensemble des écoles du réseau Polytech, l'Ecole polytechnique de l'Université de Tours a vocation à former et certifier des ingénieurs reconnus dans leur champ technologique spécifique. La pédagogie mise en œuvre par le réseau conduit à la capitalisation de compétences « métier » spécifiques.

Le département « Génie de l'aménagement » de l'École polytechnique de l'université de Tours a pour ambition de former des ingénieurs capables de gérer les aspects scientifiques et techniques, humains, organisationnels, économiques de projets dans le champ d'action d'un ingénieur en Génie de l'aménagement.

Grands domaines techniques visés par la certification :

Aménagement ; Environnement ; Bâtiment ; Génie Civil

Compétences et capacités attestées par toutes les formations d'ingénieurs

La certification implique la vérification des qualités suivantes :

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

- Dimension spécifique au réseau Polytech

Les Ecoles d'ingénieurs du Réseau Polytech ont vocation à former et certifier des ingénieurs :

- ayant des compétences « métier » largement reconnues dans leur champ technologique spécifique ;
- dotés d'une grande ouverture d'esprit, d'une adaptabilité et d'une réactivité très importante du fait d'un fort brassage des cultures (largeur du champ de recrutement tant au niveau du profil qu'au niveau social) ;
- aptes à diffuser dans le tissu industriel une « culture recherche » acquise par la proximité de laboratoires aux activités de recherche technologique et scientifique reconnues par les instances nationales ;
- ayant de bonnes connaissances en sciences humaines, économiques et sociales, fruit d'un partenariat privilégié avec les Instituts d'Administration des Entreprises (IAE), composantes des universités.

- *Dimension spécifique à la spécialité Génie de l'aménagement :*

Un ingénieur de Polytech'Tours :

- aura une connaissance et une compréhension approfondies des bases scientifiques et techniques de l'ensemble du domaine du Génie de l'aménagement (connaissance et compréhension des pratiques urbaines, vision systémique des problèmes d'environnement, assistance à la maîtrise d'ouvrage ...) ;
- fera preuve d'une aptitude à l'élaboration et la conduite de projets d'aménagement (y compris internationaux) ;
- maîtrisera la démarche de la recherche (liaison avec notre Master Recherche) ;
- sera sensible à l'entrepreneuriat (liaison spécifique avec le master d'administration des entreprises : création d'entreprises innovantes).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité des jeunes diplômés :

Les diplômés exercent leur activité dans le cadre d'entreprises issues des secteurs tels que les services ingénierie et études techniques, la fonction publique et territoriale.

Grandes fonctions de l'ingénieur diplômé :

Le professionnel exerce principalement son activité dans les services liés à l'ingénierie, les études et conseils techniques ; il intervient dans la conduite de projets et de programmes environnementaux. En outre, il peut exercer ses fonctions dans l'enseignement et la recherche publique, dans l'administration publique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Organisation des enseignements et leur évaluation

Dans toutes les écoles du réseau Polytech', le cursus conduisant au diplôme d'ingénieur est organisé en 10 semestres après le baccalauréat selon le schéma 4 + 6 : les six derniers semestres correspondant au cycle ingénieur proprement dit.

- *Semestres 1 à 4 (2 années)*

Plusieurs types de cursus ou parcours post-bac ouvrent l'accès aux cycles ingénieurs des Polytech' après quatre semestres de scolarité :

- **Des cursus externalisés** : classes préparatoires des lycées, parcours licence (L2), DUT...

À l'issue de ces cursus, les élèves sont recrutés sur concours.

- **Un parcours spécifique offert aux bacheliers scientifiques** par les écoles du réseau Polytech' : "Parcours des écoles d'Ingénieurs Polytech" (PeiP) (www.admission-postbac.org, rubrique écoles en 5 ans). Ce parcours comporte un enseignement dans un parcours de Licence (L1 et L2) associant sciences fondamentales, technologies et formation générale, des enseignements spécifiques et un accompagnement individuel (tutorat) des élèves-ingénieurs.

À l'issue des 2 années, les étudiants ayant validé leur PeiP ont un accès direct, et de droit, à une école du réseau Polytech.

- *Semestres 5 à 10 (3 années de cycle ingénieur)*

Les enseignements sont semestrialisés. Tous sont validés dans l'ECTS. Les modalités d'obtention du diplôme, le règlement des études, le programme, les volumes horaires figurent dans le Livret de l'Étudiant mis en ligne annuellement dans le mois qui suit la rentrée (www.polytech.univ-tours.fr, rubrique « Ressources »)

Modalités d'évaluation et d'obtention du diplôme

Dans tous les cas, les contrôles ont pour but d'évaluer la capacité de l'élève ingénieur à inventer, concevoir, manager et gérer. On associe trois modes d'évaluation : contrôles continus, contrôles terminaux sur table et soutenances orales de projets et des stages avec des rapports écrits.

Pédagogie par projets : nombreux mini-projets en cycle ingénieur et projet de fin d'étude en 5ème année (2 jours par semaine) en liaison

avec la recherche et l'industrie, via nos centres d'études et de recherche communs notamment.

Trois stages obligatoires (28 semaines au minimum sur les 3 ans). Soutenances publiques et rédactions de rapports normalisés. Actions incitatives à la création d'entreprise et à la publication en congrès internationaux, lors du projet de fin d'études. Un séjour à l'étranger (stage ou semestre) est vivement encouragé et soutenu (département spécifique « Mundus »).

Pour l'obtention du diplôme il est exigé, en langue anglaise, un niveau B2 supérieur défini dans le cadre CEL (B1 en formation continue). A Polytech'Tours, le niveau d'anglais B2 TOEIC 750 est exigé en sortie.

Validité des composantes acquises : 2 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignant-chercheurs, enseignants, professionnels |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Directeur de l'école, responsables des spécialités, enseignant-chercheurs, enseignants, professionnels |
| En contrat de professionnalisation | X | |
| Par candidature individuelle | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2007 | X | Directeur de l'école, correspondant VAE de l'école, enseignants-chercheurs, enseignants, professionnels. Dispositif prévu pour l'année 2007 |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|-------------------------------------|
| <p>Certifications reconnues en équivalence : <i>L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master</i></p> <p>Autres certifications : Possibilité de masters conjoints avec certaines universités (Master 2 recherche Aménagement). Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'école.</p> | |

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Code de l'éducation Art L. 642-1 deuxième alinéa Décret 99-747 du 30 août 1999 modifié
Décret 2001-242 du 22 mars 2001

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, créée par Décret n°2002-964 du 2 juillet 2002 (JORF 9 juillet 2002). Spécialité Génie de l'Aménagement habilitée depuis la rentrée 2005.

Arrêté du 06 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Diplômés de l'école au 1/10/06 : 2014. Flux de sortie au 30/9/06 : 170 [+71]

(Génie de l'Aménagement : 71*

* [Magistère ; la première promotion d'ingénieurs sortira en septembre 2008], Informatique : 65; Productique : 105)

Effectifs : 720 élèves ingénieurs en 2006-2007.

Autres sources d'information :

<http://www.polytech.univ-tours.fr>

<http://www.polytech-reseau.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Historique :

Ingénieur diplômé du Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement (CESA) créé en 1969.

(avant la création du Département Aménagement de Polytech'Tours le 9 juillet 2002).

Certification suivante : Ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de l'Université François-Rabelais de Tours, spécialité Génie de l'Aménagement.